



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Maintien et Actualisation des Compétences (MAC SST)

Intervenir face à une situation d'accident, et mettre en application ses compétences en prévention au profit de la santé et sécurité au travail

Selon les articles R4224-15-16 du code du travail et de la circulaire CIR 32/2010 du 3 décembre 2010 et du document de référence SST de L'INRS

Objectifs

A l'issue de la formation, le Sauveteur Secouriste du Travail sera capable de poursuivre sa mission de Sauveteur Secouriste du Travail en ayant actualisé ses connaissances et savoir-faire pratiques.

Participants

Les salariés ayant participé à une formation initiale ou une session MAC SST au cours des 24 derniers mois. Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (*sous réserve d'avis médical)

Pré-requis

Fournir un numéro d'enregistrement FORPREV attestant de l'obtention nominative d'un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail dans les 24 mois précédant la formation. Français lu et parlé.



Programme

> Tour de table des participants et recueil des expériences en matière de prévention et de secourisme

Réflexion sur les conséquences en termes d'attitude lorsqu'on a un rôle de prévention et secours dans son entreprise ; échanges sur les difficultés éventuelles dans son rôle et sur les solutions possibles. Témoignages sur des actions de prévention et/ou de secourisme mises en place en tant que SST. Expériences croisées sur les protocoles et les procédures de prévention, d'alerte et d'information, d'intervention spécifiques aux structures des apprenants.

Réponses aux questions et attentes particulières

> Révision générale et actualisation des compétences du SST

Rappel sur le rôle en matière de prévention

Citer les éléments-clefs concernant : les objectifs, rôle du SST dans l'établissement, le cadre juridique de son intervention ; l'intérêt de la maîtrise des risques professionnels ; la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail

Expliquer le mécanisme d'accident du travail

Supprimer les situations dangereuses

Identifier qui informer dans l'entreprise

Révision des 4 actions du SST et rappel sur la structure d'une intervention

Savoir protéger – examiner – faire alerter – secourir

En cas de :

- saignement abondant et non abondant, étouffement, malaise, brûlure
- douleur empêchant certains mouvements
- victime qui répond ou non, qui respire ou non

Rappel du déroulement de l'intervention, les temps clés.

Utilisation du plan d'intervention magnétique de l'INRS et participation des stagiaires sur des questions ouvertes et tour de table

Révision des gestes d'urgence

Rappel lors de démonstrations commentées et justifiées de l'ensemble des gestes, des techniques et des procédures du sauvetage et de secourisme au travail.

Actualisation de la formation

Information sur les changements techniques et gestuels ainsi que sur les nouveaux dispositifs réglementaires de prévention.

Les points spécifiques de prévention relatifs à l'entreprise ou à l'établissement

Intervention menée à la demande de l'employeur, de la médecine du travail ou sur l'initiative du formateur s'il en juge la pertinence. Les réglementations spécifiques, les conduites à tenir spécifiques, les équipements de protection individuelle et collectives adaptés, ..., en fonction des postes de travail et des risques spécifiques identifiés

> **Mises en situation (cas concrets)**

> **Evaluation des acquis**

> **Synthèse et Bilan de la formation**

Moyens d'encadrement

Coordination de la formation : Nathalie ONNILLON, Responsable Pédagogique

Intervention : Formateur certifié par l'INRS

Moyens techniques et pédagogiques

Exposés interactifs (diaporamas, vidéos) et échanges entre participants.

Etudes de cas

Mises en situation réelle au poste de travail ou simulations

Manipulation d'objets

Ressources pédagogiques remises avant et durant la formation

Supports utilisés (moyens techniques) :

- Malette formateur SST (plan d'intervention SST avec jeu de pictogrammes, CD-Rom...)
- Mannequin adulte, enfant, nourrisson
- Malette de maquillage (pour la simulation de plaie, brûlure, malaise...)
- Défibrillateur automatisé externe
- Couverture de survie et solutions désinfectantes et jeu de compresses, pansements...
- Matériel technique de mise en situation (téléphone...)
- Ordinateur portable et vidéoprojecteur

Evaluation

Evaluation formative des acquis : Quizz (questionnement oral) et exercices pratiques, tout au long de la formation

Evaluation certificative : Selon le référentiel de l'INRS

2 épreuves certificatives :

- 1ère épreuve : mise en situation d'accident de travail simulée et analyse avec le formateur.

- 2ème épreuve : entretien entre le candidat et le formateur, ayant comme support la mise en situation de travail simulée.

Evaluation réalisée avec l'utilisation de la grille de certification des compétences du SST rédigée par l'INRS, dans le référentiel de compétences. Les critères d'évaluation sont transcrits dans un document national nommé « Dispositifs de formation Sauvetage Secourisme du Travail » V5/08/2016 » et utilisés lors de chaque formation.

Evaluation de la formation : Tour de table et questionnaire écrit

Validation de la formation

- A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation et de compétences mentionnant le résultat des acquis est délivrée à chacun des participants.
- Le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.
- Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra une attestation de suivi de la formation et de compétences.
- Le Maintien et l'Actualisation des Compétences du SST est obligatoire tous les 24 mois.
- Le non-respect de l'obligation de formation continue fait perdre la certification SST mais elle n'empêche pas la personne d'intervenir en cas d'accident. Passé le délai de 24 mois, et afin d'être de nouveau certifié SST, la personne devra valider ses compétences lors d'une session de maintien et d'actualisation des compétences.

Les participants sont avisés que les données nominatives les concernant, entrées dans une base de données nationale lors de l'attribution du certificat, sont conformes à la législation en vigueur en matière « d'informatique et liberté ».

Modalités de la formation

Durée de la formation

1 journée soit 7 heures

Nombre de participants

8 personnes (pour une participation active de chaque participant)

Aucune formation avec un nombre de participants inférieur à 4 ne sera acceptée par.

Si la formation s'adresse à un groupe de plus de 10 personnes, la durée de cette formation est majorée d'une heure par personne supplémentaire.

A partir de 15 participants, la session est dédoublée et 2 formateurs sont nécessaires.

Lieu de la formation

Formation sur le site de l'entreprise, ou dans les locaux d'HYPREVIA Formation – PA de Kerguilloten 56920 NOYAL-PONTIVY